



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3464

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées de la direction de la propreté 2013 - Individualisation des autorisations de programme

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Ferraro

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéremian.

**Absents excusés** : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pilon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

**Absents non excusés** : MM. Barge, Giordano, Vial.

**Conseil de communauté du 14 janvier 2013****Délibération n° 2013-3464**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Opérations globalisées de la direction de la propreté 2013 - Individualisation des autorisations de programme**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini. Elles concernent l'essentiel des investissements de la direction de la propreté et, notamment, le gros entretien - renouvellement (GER) de l'usine Lyon sud, le renouvellement du parc de véhicules poids lourds, l'acquisition d'équipements de collecte sélective.

L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est proposée pour l'exercice 2013 à 9 115 000 € en charge nette (dépenses uniquement). Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

**1 - Gros entretien - renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon sud (programme 25)**

Enjeux :

Parmi les travaux de gros entretien renouvellement, on peut distinguer ceux de maintenance courante (type fours-chaudières, pompes, moteurs ou pulvérisateurs des laveurs de fumées) et ceux à caractère exceptionnel (type rénovation de système de contrôle-commande ou changement à neuf d'un équipement structurel comme un laveur).

Le maintien d'un niveau correct d'investissement en GER garantit une disponibilité importante de l'usine. Ceci permet de fournir suffisamment d'énergie au réseau de chauffage urbain pour que les usagers bénéficient du taux de TVA réduit.

Proposition pour 2013 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 750 000 €.

. *GER de maintenance courante :*

Il s'agit du renouvellement courant de divers équipements. Depuis 2010, il convient de prendre en compte les opérations de maintenance courante sur les équipements nouveaux installés en 2005 lors de la mise aux normes de l'usine.

. *GER à caractère exceptionnel :*

Les 3 dernières années ont connu des investissements importants, correspondant à une période de renouvellement de nombreux équipements, à mi-vie de l'installation. Conformément au programme pluriannuel présenté en comité d'engagement fin 2009, l'année 2013 verra les investissements GER revenir à un niveau beaucoup plus modéré.

Les investissements de renouvellement d'envergure restent encore opportuns actuellement, car le temps de fonctionnement restant de l'usine permet de les amortir. C'est le cas, notamment, de "l'inconelisation" des tubes de chaudière, qui a été commencée en 2012 et sera poursuivie en 2013. Cette technique, aujourd'hui systématique sur les nouvelles usines, permet de diminuer la fréquence de remplacement de ces tubes et de limiter les pannes.

## **2 - Poids lourds collecte (programme 25)**

Enjeux :

La direction de la propreté gère un parc de 123 bennes à ordures ménagères (BOM) dont 7 sont destinées à l'ébouage (nettoisement) et 116 à la collecte des ordures ménagères. A la fin 2012, l'âge moyen du parc de BOM pour la collecte sera de 5 ans.

La politique de renouvellement du parc de BOM doit prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement selon l'âge des véhicules. En effet, les dépenses de fonctionnement ne sont pas linéaires dans le temps et l'opportunité de renouveler des équipements à des années clés permet de maîtriser et d'optimiser certaines dépenses.

Le renouvellement des BOM contribue également à limiter l'impact environnemental de la collecte, car les véhicules neufs sont aux normes Euro 5 (voire Euro 6), alors que 31 % du parc actuel de la régie est toujours en norme Euro 3, et que les véhicules des entreprises sont en Euro 5, voire pour certains électriques. Enfin, les derniers équipements de levage de bacs (lève-conteneurs) datant de 2007 présentent des systèmes automatiques qui permettent de diminuer la pénibilité du travail pour nos agents et une optimisation plus fine de nos rondes de collecte.

Proposition pour 2013 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 600 000 €.

Ce montant permettra l'acquisition de 12 bennes à ordures ménagères.

## **3 - Equipements pour la collecte sélective (programme 25)**

Enjeux :

L'ambition principale du plan d'actions stratégiques de gestion des déchets 2007-2017 est l'amélioration des performances de tri et de recyclage, afin de préserver les ressources naturelles et réduire l'impact environnemental du traitement des déchets, conformément aux objectifs de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Lyon et à ceux du plan de mandat.

L'optimisation de la collecte sélective, tant au niveau de sa qualité que des quantités collectées, nécessite une adaptation constante des divers équipements utilisés par les usagers, notamment les bacs verts mis à disposition des habitants et les silos à verre disposés sur l'espace public.

Proposition pour 2013 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 070 000 €.

. Acquisition de bacs verts : 1 000 000 € :

Outre le renouvellement courant du parc, il est prévu diverses actions d'optimisation de la collecte sélective :

- mise en place de bacs à ouverture réduite dans certains secteurs pour limiter les refus de tri,
- remplacement progressif sur 5 ans des bacs de 120 et 140 litres, de capacité aujourd'hui trop faible, par des bacs de 180 litres (101 000 bacs à remplacer sur 5 ans, soit 20 200 bacs par an au prix unitaire de 32,47 € HT),
- remplacement progressif sur 4 à 5 ans des couvercles verts par des couvercles jaunes (meilleure visibilité, conformité avec les recommandations d'Eco-Emballages pour une harmonisation nationale),

- suite et fin du renouvellement du parc de bacs de Givors et Grigny.

*. Acquisition de silos à verre : 590 000 € :*

La Communauté urbaine dispose actuellement de 2 300 colonnes à verre (silos aériens) ayant un âge moyen de plus de 10 ans (avec une majorité datant de 1991). La vétusté du parc, engendrant de gros problèmes techniques de réparation et d'entretien, nécessite la mise en place d'un plan de renouvellement pluriannuel, débuté en 2012 avec un nouveau cadre d'achat.

Actuellement, la Communauté urbaine compte un silo à verre pour 560 habitants et collecte un peu plus de 40 % du gisement. L'objectif est d'atteindre progressivement la cible d'un silo pour 500 habitants pour améliorer l'accessibilité (éloignement des habitations) et renforcer les zones potentiellement plus productrices.

Pour 2013, entre le renouvellement des colonnes de plus de 10 ans d'âge et l'augmentation envisagée du parc afin de répondre aux objectifs du plan d'actions stratégiques de gestion des déchets 2007-2017, le nombre de colonnes à acquérir est d'environ 400 (300 colonnes en renouvellement et 100 en accroissement).

*. Acquisition de silos enterrés : 320 000 € :*

Un des axes importants du projet d'optimisation concerne le développement d'une collecte de proximité dans l'habitat social collectif dense, par la mise en place de silos enterrés. Ce mode de collecte qui concerne les 3 flux (ordures ménagères, emballages ménagers, collecte du verre), présente l'avantage, sur le plan de l'optimisation, d'espacer et de maîtriser les fréquences et les heures de collecte, d'améliorer la quantité et surtout la qualité de la collecte sélective dans ce type d'habitat, en valorisant le geste de la population sensibilisée au tri des déchets. La mise en place de ce type d'équipement contribue également à redynamiser socialement certains quartiers.

Nous pouvons identifier 2 grandes typologies de projets :

1 - Fourniture de silos enterrés pour la collecte du verre dans le cadre d'opérations de voirie, (opportunité lors d'aménagements de places ou de quartiers), la direction de la propreté finance les contenants et réalise les études d'implantation,

2 - Fourniture de silos enterrés multi-flux (verre et/ou emballages recyclables et/ou ordures ménagères), dans le cadre de situations qui contribuent directement à optimiser le service de collecte ou la résolution de situations particulières (pas de stockage de bacs possible, collecte en porte à porte dangereuse, etc.). La Communauté urbaine assure les études d'implantation et le financement des contenants, le génie civil étant à la charge de la commune.

*. Subvention d'équipement pour des composteurs collectifs : 160 000 € :*

Par délibération n° 2012-2785 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a adopté les modalités de mise en œuvre du programme de développement du compostage domestique. Celui-ci prévoit la mise en place du compostage collectif en pied d'immeuble et au sein de cantines scolaires et un financement, par la Communauté urbaine, des équipements de compostage des projets retenus. Pour 2013, un montant de 160 000 € est prévu pour financer ce dispositif.

#### **4 - Déchèteries et autres sites de réception de déchets (programme 25)**

Enjeux :

Jusqu'en 2011, l'opération "centres de recyclage et de stockage des déchets urbains" permettait de financer les études et travaux sur les centres d'enfouissement (Rillieux la Pape et Genas) et l'acquisition d'équipements pour les déchèteries.

Les travaux de gros entretien des déchèteries étaient financés sur l'opération globalisée "patrimoine communautaire" gérée par la direction logistique et bâtiments. Le parc de déchèterie est, aujourd'hui, vieillissant car nombre d'entre elles ont été construites au début des années 1990. Les besoins pour ce type de travaux sont en augmentation importante.

Dans un souci de lisibilité budgétaire, il a été proposé en 2012 de regrouper l'ensemble des investissements liés aux déchèteries (hors opérations individualisées : construction ou réhabilitation) au sein de l'opération globalisée gérée par la direction de la propreté, qui serait renommée "déchèteries et autres sites de réception de déchets".

Depuis 2007, l'explosion des cours de plusieurs matières premières, la mise en place de collecte séparée pour les déchets d'équipements électriques et électroniques et les installations de populations extrêmement démunies sur le territoire de l'agglomération ont contribué à une amplification spectaculaire des problèmes de vandalisme et de vol rencontrés sur les déchèteries. Les conditions de travail pour les gardiens de déchèterie sont rendues très délicates par un vandalisme quotidien, exercé sur les équipements et sur les déchets. Ceci pénalise fortement l'exploitation des sites du fait des nombreuses opérations de maintenance et de nettoyage, dégrade l'image de ce service public et, dans certains cas, menace la sécurité des usagers (lorsque les tentatives d'intrusion et de vol se pratiquent pendant les heures d'ouverture).

Dans ces conditions, la construction de nouvelles déchèteries est rendue plus difficile car fortement contestée par le voisinage. La poursuite du plan de développement du parc des déchèteries communautaires est donc menacée, voire même l'implantation de certains sites existants. Des actions lourdes de sécurisation des déchèteries sont à mener, tant en fonctionnement (gardiennage) qu'en investissement.

Proposition pour 2013 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 545 000 €.

*. Déchèteries - maintenance :*

En 2010, un état des lieux complet du parc de déchèteries a été réalisé. La programmation 2013 tient compte de cet état des lieux et comprend des travaux de diverse nature :

- aménagement sur la plate-forme haute afin d'améliorer le stockage de déchets ou la circulation des usagers et engins de collecte,
- modification de murets de certains quais de déversement afin de satisfaire aux normes de protection anti-chute,
- renouvellement de pièces d'usure ou d'équipements défectueux suite à une usure normale : bastaings de quais, systèmes de butées pour les roues des bennes, bavettes sur murs de quais, garde-corps, rideaux métalliques de fermeture, barrières levantes,
- reprise de surfaces de roulement en enrobé ou de dalles en béton (suite à une usure normale),
- renforcement simple de clôture de sites et d'ouvrants de certains locaux,
- travaux de marquage ou de signalétique.

Il est également prévu de terminer la pose de grillages de protection sur le viaduc autoroutier pour assurer la sécurisation de la déchèterie de Vaise située en-dessous.

Par ailleurs, le décret n° 2012-384 du 20 mars 2012 renforce les prescriptions applicables aux déchèteries dans le cadre de la réglementation Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des travaux portant notamment sur la signalétique, le réseau d'assainissement, les moyens de lutte contre l'incendie, l'entreposage de déchets dangereux sont prévisibles.

*. Déchèteries - sécurisation :*

Parmi les différentes actions menées pour la sécurisation des déchèteries, il est proposé d'expérimenter une clôture renforcée sur la déchèterie de Lyon 7°. Actuellement, les déchèteries disposent soit de clôture souple (grillage torsadé ou treillis soudé), fortement soumis à vandalisme, soit de clôture rigide (muret surmonté d'une grille), aisément franchissable. Il est proposé de tester l'efficacité d'une clôture rigide de grande hauteur sur la déchèterie de Lyon 7° pour plusieurs raisons :

- cette déchèterie est l'une de celles qui subit le plus d'actes de vandalisme et de vol,
- le linéaire de clôture à poser est relativement limité (environ 200 mètres linéaires),
- l'environnement urbain de la déchèterie est compatible avec une clôture de grande hauteur.

Le coût de ces travaux est estimé à 250 000 €.

## **5 - Poids lourds nettoyage (programme 24)**

Enjeux :

L'activité de nettoyage utilise des véhicules très variés, depuis les petites balayeuses de trottoir (BT) jusqu'aux balayeuses grande capacité (BGC) montées sur châssis poids lourds.

L'orientation vers de la location full-service pour les balayeuses de trottoir et les balayeuses compactes se traduit par une diminution du parc en propriété de 81 véhicules fin 2011 à 59 véhicules fin 2013. Cette évolution ne se traduit pas immédiatement par une diminution des volumes d'achat du fait du nombre important de véhicules de 2005, qui doivent être renouvelés entre 2011 et 2013.

Le choix de la location full-service résulte de l'analyse des coûts complets et des autres avantages des différents modes d'achat.

Proposition pour 2013 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 650 000 €.

Ce montant permet le renouvellement de 5 balayeuses de voie étroite.

## **6 - Matériel technique propreté (programme 24)**

Enjeux :

Cette opération permet l'acquisition de petit matériel de nettoyage, de chariots de cantonniers, de corbeilles de propreté, ainsi que du matériel de viabilité hivernale (bacs à sel, lames de déneigement, saleuses).

Proposition pour 2013 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 420 000 €.

Ce montant est en forte augmentation par rapport à 2012 (330 000 €), notamment du fait de besoins plus importants en renouvellement d'équipements lourds de viabilité hivernale : lames de déneigement et saleuses. Les besoins pour la viabilité hivernale s'élèvent à plus de 220 000 €.

## **7 - Equipements atelier poids lourds (programme 28)**

Enjeux :

Cette opération globalisée fait partie du programme "fonctionnement de l'institution". Elle permet de financer les équipements nécessaires au fonctionnement de l'atelier poids lourds de la direction de la propreté.

Proposition pour 2013 :

Il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 80 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les opérations globalisées de la direction de la propreté pour l'exercice 2013.

**2° - Décide** l'individualisation des autorisations de programme globales suivantes :

a) - P25 - Déchets, sur les opérations :

- usine d'incinération Lyon sud 2013, pour un montant total de 2 750 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,

- poids lourds collecte 2013, pour un montant de 2 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,

- équipements pour la collecte sélective 2013, pour un montant total de 2 070 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,

- déchèteries et autres sites de réception de déchets 2013, pour un montant total de 545 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,

b) - P24 - Nettoiement, sur les opérations :

- poids lourds nettoiement 2013, pour un montant total de 650 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,

. matériel technique propreté 2013, pour un montant total de 420 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,

c) - P28 - Fonctionnement de l'institution, sur l'opération :

- équipements atelier poids lourds 2013, pour un montant total de 80 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.**